



Travail 6 jours sur 7.

Par Christ666

Bonjour,
Je travaille dans la restauration en tant que chef de cuisine dans un restaurant traditionnel, j'ai travaillé 6 jours sur 7 pendant huit mois, est-ce légal ?
Merci d'avance.

Par janus2

Bonjour,
Ce que dit le code du travail :

Article L3132-1

Il est interdit de faire travailler un même salarié plus de six jours par semaine.

Donc travailler 6 jours par semaine est légal. Ensuite, il faut voir les conditions, nombre d'heures, heures supplémentaires éventuelles, etc.

Par Isadore

Bonjour,

Quelle est votre convention collective ?

Quel est votre type de contrat de travail ?

La convention collective nationale des hôtels, cafés restaurants prévoit hors dérogation deux jours de repos par semaine qui peuvent être fractionnés et sous condition partiellement reportés.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALISCTA000005747389/?idConteneur=KALICONT000005635534]http
s://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALISCTA000005747389/?idConteneur=KALICONT000005635534[/url]

Par Christ666

Ce sont les conventions de la restauration, j'ai un contrat de 43 heures.

Par Isadore

Il faudrait être un peu plus précis, il y a plusieurs conventions possibles.

C'est un CDD, un CDI ?

Par Christ666

CDI

Par Christ666

C'est quoi les différentes conventions ?